
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2026

**L'an deux mille vingt-six,
Le 21 mai 2026, à 14h30 au Centre communal d'action sociale – Salle de réunion
le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Sophie
COURRIÈRE-CALMON, Vice-Présidente du CCAS.**

Date de la convocation : 7 mai 2026

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Etaient présents : Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON ; Mme Christine BONNAFOUS AUGÉ ; M. Vincent BEYLERIAN ; Mme Evelyne RAPINAT ; M. Frantz FOUGERES ; Mme Chantal GIRAULT ; M. Bernard LEVEAUX ; M. Bernard BONNES ; M. Michel DE BRAQUILANGES ; M. Jean-Claude PUCHE.

Ayant donné procuration : M. Patrick BARDY ; Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA.

Était absent : M. Bertrand MALQUIER.

Secrétaire de séance selon l'article L 123-23 du Code de l'Action sociale et des Familles : Mme Christel MACÉ.

Administratifs présents :

CCAS de Narbonne : Mme Claudie BATALLE-UBEDA, Chef de service Gestion/Finances, Mme Shirley LECAILLON, Chef du service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et Mme Céline MOÏSÉ, Chef de service Affaires Générales.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 14h30.

En préambule de ce Conseil d'installation, Madame la Vice-Présidente remercie les administrateurs pour leur présence.

Elle indique que M. le Président et M. Ludovic JUGE, DGS, pris par d'autres engagements ne peuvent être présents à cette séance.

Mme la Vice-Présidente souligne que depuis le début de son mandat, elle apprécie la capacité des services à intervenir rapidement dans la gestion des urgences du CCAS. Elle remercie chaleureusement les équipes pour leur engagement et leur efficacité.

Un tour de table est ensuite organisé, dans la continuité de la séance d'installation, afin de permettre aux administrateurs excusés lors du précédent conseil de se présenter et de faire connaissance avec l'ensemble des membres du conseil d'administration.

➤ M. Michel DE BRAQUILANGES, Président de l'association Table Ouverte adhérente à la BA11. L'association assure également la collecte quotidienne de produits dans les grandes surfaces, destinés à la préparation des repas servis par l'association. Les produits récupérés présentent souvent des dates de consommation très courtes, également une baisse qualitative et quantitative des invendus disponibles, les grandes surfaces développant davantage leurs propres dispositifs anti-gaspillage.

➤ M. Jean-Claude PUCHE, représentant l'AFDAIM-ADAPEI, association qui intervient à l'échelle départementale ainsi que sur le territoire narbonnais dans le champ du handicap. Un nouveau bâtiment situé à Montesquieu jouxtant le collège accueille désormais 40 jeunes en journée. Les professionnels, notamment les ergothérapeutes, kinésithérapeutes et psychologues, interviennent directement sur le site, évitant le déplacement pour pouvoir en bénéficier. Les capacités d'accueil demeurent toutefois insuffisantes au regard des besoins.

➤ M. Bernard BONNES, Président de la Banque Alimentaire de l'Aude. 35 associations sont affiliées à la BA11 sur l'ensemble du département. L'association a également ouvert, en 2025, une antenne logistique à Narbonne destinée à desservir les associations narbonnaises et sur le Grand Narbonne.

La BA11 a développé parallèlement plusieurs actions sociales et solidaires sur le territoire narbonnais. Elle participe notamment à l'exploitation des Jardins du Ribayrot à Narbonne, en partenariat avec des acteurs de l'insertion. Une convention a également été mise en place avec l'IME du Quai Vallière.

Fin novembre 2025, avec l'appui de la Ville de Narbonne, du CCAS et du Grand Narbonne, la Banque Alimentaire de l'Aude a ouvert l'épicerie sociale étudiante « Le Rayon 11 » à Narbonne. Ce dispositif vise à soutenir les étudiants en situation de précarité alimentaire.

L'épicerie compte déjà 88 étudiants inscrits, dont une cinquantaine fréquente régulièrement la structure. Les bénéficiaires peuvent accéder chaque mois à un panier alimentaire d'une valeur marchande d'environ 250 € pour une participation de 48 €/mois. Les produits proposés comprennent des denrées sèches d'épicerie, des produits frais, des surgelés ainsi que des produits d'hygiène et d'entretien.

Une action de sensibilisation doit également être menée avec le lycée Louise Michel. En effet, l'établissement compte environ 400 élèves boursiers alors que seuls deux étudiants sont actuellement identifiés comme bénéficiaires de l'épicerie sociale étudiante.

Pour assurer son fonctionnement, la BA11 s'appuie sur plusieurs sources de financement et d'approvisionnement : les dons issus du portail national des Banques Alimentaires, les contributions d'entreprises régionales ; qui bénéficient en contrepartie de reçus CERFA permettant une défiscalisation ; ainsi que l'achat de produits financés grâce à des subventions publiques de l'État et de différents partenaires institutionnels.

➤ Mme Chantal GIRAULT, représentant Habitat Humanisme Aude est bénévole de l'antenne de Narbonne. L'association contribue aux actions d'insertion par le logement, en particulier via l'accompagnement des personnes dans leur parcours résidentiel et social, en lien avec des dispositifs de type logement accompagné et démarches d'insertion professionnelle, favorisant notamment l'accès à un logement pérenne grâce à un accompagnement de proximité.

L'antenne locale existe depuis environ dix ans et gère aujourd'hui un parc de 13 logements solidaires. Celui-ci repose sur différents modes d'intervention : acquisition de biens immobiliers, rénovation d'appartements, ainsi que des dispositifs de location et de sous-location dans le cadre du parc privé solidaire. Une partie du patrimoine comprend également l'acquisition d'un immeuble hébergeant le Secours Catholique.

La dynamique locale est en développement, avec une réflexion en cours pour renforcer et diversifier les actions afin de répondre à des besoins croissants sur le territoire.

- Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON, adjointe au maire déléguée à la citoyenneté, à la politique de la Ville, à la délégation logement et à la mission handicap.
Vice-Présidente du CCAS.

De profession vétérinaire, elle est très concernée par les sujets liés à la solidarité et au handicap, étant elle-même aidante à plusieurs titres.

- Mme Christine BONNAFOUS-AUGÉ, Conseillère municipale déléguée à la place de l'animal en ville, et aux relations avec la Poste.

De profession cadre à la CPAM, elle est naturellement tournée vers le social et apprécie tout particulièrement son rôle au sein du conseil d'administration.

- Mme Evelyne RAPINAT, Adjointe au maire déléguée à la place politique des seniors actifs et à l'accompagnement et l'intégration des nouveaux arrivants. Elue depuis 12 ans et déjà membre du CA du CCAS précédemment.

- Monsieur Vincent BEYLERIAN, Conseiller municipal délégué au patrimoine et aux musées. Les patients qu'il accompagne servis par le CCAS lui font part de leur satisfaction.

- M. Frantz FOUGERES, représentant de l'UDAF de l'Aude et auparavant Président de la CAF de l'Aude, intervient dans le champ de la protection juridique des majeurs, notamment à travers le suivi des mesures de tutelle et de curatelle ainsi que l'accompagnement social des personnes vulnérables.

Dans le champ médico-social, les actions se construisent en articulation avec l'USSAP, et l'hôpital de Narbonne acteur régional majeur de la santé et du handicap, notamment dans les dispositifs d'hospitalisation, d'accueil de jour et de suivi des parcours.

La construction d'un hôtel social de 30 places se finalise à Limoux en lien avec l'UDAF et l'USSAP.

- Bernard LEVEAUX représentant l'association des Petits Frères des Pauvres à Narbonne, partenaire du CCAS dans l'accompagnement des personnes isolées. L'association œuvre principalement auprès des personnes âgées en situation de solitude ou de précarité financière, à travers des actions de visite, d'écoute et d'accompagnement social.

L'année en cours marque une étape importante pour l'association avec la célébration de ses 80 ans d'existence au niveau national. En Occitanie, le réseau compte 42 antennes locales mobilisées dans la lutte contre l'isolement social.

L'antenne accompagne actuellement entre 35 et 40 personnes isolées et s'appuie sur un nombre équivalent de bénévoles engagés dans les actions de proximité et de solidarité.

Madame la Vice-Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026
2. Compte rendu des décisions du Président - Application de l'article R123-22 du Code de l'action sociale et des familles
3. Election des membres de la commission de la Commission d'appel d'offres

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026022 Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026
Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2026 a été communiqué aux membres du conseil.

Le Conseil n'ayant aucune observation à apporter, il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 mai 2026 tel que ci-annexé.

**Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité approuvent le procès-verbal :
- 12 voix « pour »**

**Délibération n° 2026023 : Compte rendu des décisions du Président – Application de
l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles**
Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Mme la Vice-Présidente rends compte des décisions prises par la Commission permanente d'action sociale lors de sa réunion du 5 mai dernier :

N° dossier	Date	Objet de l'aide	Décision	Montant demandé	Montant accordé	Motifs
2026/05/01	05/05/2026	Electricité	Accord	230,00 €	230,00 €	RAS
2026/05/02	05/05/2026	Dettes loyer	Accord	500,00 €	500,00 €	RAS
2026/05/03	05/05/2026	Désencombrement	Accord	500,00 €	500,00 €	RAS
2026/05/04	05/05/2026	Electricité	Accord	347,50 €	347,50 €	RAS
2026/05/05	05/05/2026	Frais Obsèques	Accord	500,00 €	500,00 €	RAS
2026/05/06	05/05/2026	Electricité	Accord	500,00 €	500,00 €	RAS
2026/05/07	05/05/2026	Dettes loyer	Accord	300,00 €	300,00 €	RAS
2026/05/08	05/05/2026	Chèque - Taxi	Accord	250,00 €	250,00 €	RAS
2026/05/09	05/05/2026	Subsistance	Ajournement	500,00 €	Dans l'attente d'éléments budgétaires supplémentaires	
2026/05/10	05/05/2026	Expertise médicale	Accord	160,00 €	160,00 €	
2026/05/11	05/05/2026	Electricité	Accord de principe	500,00 €	Dans l'attente des réponses aux demandes auprès des caisses de retraite	
2026/05/12	05/05/2026	Subsistance	Accord	300,00 €	150,00 €	
2026/05/13	05/05/2026	Frais Obsèques	Accord	500,00 €	500,00 €	
2026/05/14	05/05/2026	Electricité	Ajournement	500,00 €	Dans l'attente d'un complément d'information concernant la situation financière	
2026/05/15	05/05/2026	Subsistance	Rejet	300,00 €	Maintien du refus suite à la CPAS du 03/03/2026	

15 dossiers pour un montant total de 5 887.50€

Le Conseil prend ACTE

Délibération n° 2026008 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Suite à la création et à la fixation des conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres lors du dernier Conseil, nous devons procéder à l'élection des membres

Pour rappel, cette commission constituée à titre permanent, a pour compétence :

- de procéder à l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, conformément ;
- de donner un avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Cette commission est composée, outre le Président du CCAS, président de droit, ou son représentant, de cinq membres du Conseil d'Administration.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection sur la même liste de cinq membres suppléants.

La clôture de dépôt des listes a été fixée à dix jours avant la tenue de cette séance.

Une seule liste ayant été présentée, elle obtient la totalité des sièges.

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret.

Il est procédé au vote à main levée.

La liste présentée propose :

En tant que titulaires :

- Sophie COURRIÈRE – CALMON
- Christine BONNAFOUS AUGE
- Patrick BARDY
- Michel DE BRAQUILANGES
- Bernard BONNES

En tant que suppléants :

- Evelyne RAPINAT
- Marie-Pierre DUIN-MOYA
- Vincent BEYLERIAN
- Frantz FOUGERES
- Bernard LEVEAUX

La liste recueille 12 suffrages

Le Conseil prend ACTE

☞ Point d'information ☞

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Mme Christel MACÉ et Shirley LECAILLON pour la présentation de la synthèse des enquêtes de satisfaction du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

En préambule, Christel MACÉ indique que les questionnaires des enquêtes de satisfaction sont adressés aux bénéficiaires des trois services : le Service Autonomie à Domicile (SAD), le service de portage de repas et le service de téléassistance. Elle précise que cette démarche constitue une obligation réglementaire uniquement pour le SAD. Certains bénéficiaires pouvant bénéficier de plusieurs prestations, ils sont susceptibles de recevoir plusieurs questionnaires. Ceux-ci sont envoyés au mois de janvier afin de recueillir les retours pour le mois de mars. Les résultats sont ensuite restitués aux bénéficiaires en avril sous format papier, puis présentés au conseil d'administration au mois de mai.

Les questionnaires portent sur le quotidien, l'accueil et le service rendu. On observe en général un taux de réponse entre 25 et 40%, ce qui correspond à un échantillon assez représentatif par rapport aux pourcentages habituels de réponse des enquêtes de satisfaction même s'il peut-être encore amélioré. Les questionnaires ont été élargis, avec notamment des questions sur le souhait d'une visite à domicile, l'inscription au fichier canicule et la situation d'isolement, afin d'essayer de mieux identifier des besoins non repérés.

Les questionnaires sont remis aux agents pour distribution aux bénéficiaires du SAD et du Portage de repas, puis récupérés par leurs soins. Pour la Téléassistance, les questionnaires sont envoyés par courrier, en l'absence de passage des agents.

Présentation du PowerPoint par Shirley LECAILLON.

Les dossiers étant épuisés, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 16h05.

Mme Christel MACÉ



Secrétaire de séance

Sophie COURRIÈRE-CALMON



Vice-Présidente du CCAS